



MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 145-03-2022 RELATIF À LA RÉVISION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX

Prenez avis que lors de la séance ordinaire publique tenue 7 mars 2022 le conseil de la Municipalité de Frelighsburg a adopté le règlement 145-03-2022 relatif à la révision du code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux ;

L'objet de ce règlement est d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique ainsi que les règles déontologiques devant guider les membres du conseil.

Le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux est disponible au bureau de la municipalité situé au 2, place de l'Hôtel de Ville à Frelighsburg, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

DONNÉ À FRELIGHSBURG CE HUITIÈME JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MILLE VINGT-DEUX

Anne Pouleur

Greffière et

Secrétaire-trésorière adjointe